

<https://www.ricochets.cc/St-Pierre-de-Colombier-le-chantier-destructeur-de-biodiversite-doit-cesser.html>



St Pierre de Colombier : le chantier destructeur de biodiversité doit cesser

- Les Articles -

Date de mise en ligne : samedi 21 octobre 2023

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés



St Pierre de Colombar : le chantier destructeur de biodiversité doit cesser Blocage de pelleteuse

Troisième mi-temps ! On se retrouve lundi matin (23 octobre).

- ▶ NON : la pelleteuse ne redémarrera pas tant que toutes les demandes de dérogations environnementales n'aient pas été demandées par la FMND.
- ▶ NON : La FMND ne peut pas détruire le site avant d'avoir analysé les impacts sur les espèces protégées.
- ▶ OUI : Mme la Préfète, faites appliquer le droit et respecter la loi.
- ▶ NON : Nous ne sommes pas en infraction, nous sommes en état de nécessité ! Article 122-7 du code pénal.

#saintpierredocolombar #lutteenvironnementale #stopbeton #pnrma #FMND #stopbasilique #lesamiesdelabourges
#luttecitoyenne #prefectureardeche #pnrmontsdardèche

ST-PIERRE-DE-COLOMBIER
LE CHANTIER DOIT CESSER



APPEL NATIONAL
LUNDI 23 OCTOBRE 2023
À 7H30

Le chantier à St-Pierre-de-Colombier a officiellement repris ce lundi 9 octobre 2023. Des engins de chantier sont sur le site et procèdent au terrassement. La FMND connaît pourtant la présence du Risolia de Jacquin (espèce protégée) et détruit impunément le biotope des spécimens censés officiellement par l'OPB en mai 2023.

Les dirigeants de la FMND continuent à s'inscrire dans l'illégalité en violant l'article L411-1 du code de l'environnement.

Devant l'inaction récurrente de l'État, le collectif des Amies de la Bourges a mené des actions les 12, 16 et 17 octobre qui ont permis l'arrêt temporaire du chantier.

La réunion avec la Préfète de l'Ardèche qui a eu lieu jeudi 19 octobre 2023 en présence du Directeur de la DDT, de la Directrice adjointe de la DREAL et de Mme la sous-préfète de l'Ardèche n'a pas abouti à un arrêt du chantier.

Il est donc important de maintenir la pression pour préserver les milieux naturels et faire cesser les travaux jusqu'à l'obtention de toutes les autorisations environnementales.

Un appel est donc lancé pour faire appliquer le droit et empêcher le sautage, rendez-vous est donné.

Lundi 23 octobre 2023 à 7h30, place du marché.

St Pierre de Colombar : le chantier destructeur de biodiversité doit cesser

- ▶ Infos : <https://www.facebook.com/les.ami.es.de.la.bourges>

(une réunion publique a eu lieu samedi 21 octobre à Aubenas pour réunir les divers opposants à ce projet)

Remarques

Hélas, il est rare que les préfets renoncent à délivrer des autorisations de destruction d'espèces protégées. Au mieux ça peut retarder le chantier, c'est déjà ça.

Ras le bol des projets de bétonisation destructeurs, que ce soit pour du business religieux ou de la Croissance économique standard !